



MAIRIE DE GER - 64530

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

**A57-2026 - ARRÊTÉ MUNICIPAL DONNANT
DELEGATION DE FONCTION
A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Ger,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

ARRÊTE

Article 1er : M. Guy DAUFAUR-DESSUS, conseiller municipal, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour les affaires sociales en lien avec le CCAS et la résidence intergénérationnelle. Il secondera l'adjointe des affaires sociales dans ces missions au sein du CCAS et dans le cadre des animations de prévention.

Article 2e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Nay-Morlaàs

Fait le 8 avril 2026

Le Maire,
Xavier MASSOU



Ouvert
tous les matins :
de 9 h. à 12 h.
Samedi :
de 9 h. à 12 h.